

 Durée : une demi-journée (3h30)

 Dates & lieux : consultez notre site web

 Public visé :

- Responsable et agent techniques des EHPAD, des établissements de santé, des stations thermales, des stations vitiviniques, des campings
- Plombiers
- Chauffagistes

Nombre de stagiaires : 5 minimums

 Aucun pré requis nécessaire

 Recherche de l'adéquation des besoins du stagiaire/formation

 Évaluations des connaissances acquises :

- Évaluation des connaissances en début de formation
- Évaluation des acquis en fin de formation
- Enquête de satisfaction en fin de séance

 Validation de la formation : Remise d'une attestation de formation

 Méthodes et moyens pédagogiques :

- Formation en présentiel/visioconférence
- Utilisation de projection de diaporama et des vidéos
- Réalisation d'un quiz par chapitre
- Mise en situation «clients»
- Échanges dynamiques entre participants et le formateur

 Intervenants : Experts et formateurs consultants métiers

 Accessibilité : La formation est sous la responsabilité du référent handicap de l'organisme de formation. Le local est pré-identifié pour répondre aux besoins. Le plan d'accès de la salle est mis à disposition



Objectifs

- Informer le professionnel sur ses obligations réglementaires relatives à la qualité de l'eau fournie
- Sensibiliser au risque de légionelles et de biofilms
- Savoir compléter et interpréter les différents documents techniques du carnet sanitaire
- Savoir piloter les relevés, les interventions et les opérations de maintenance sur le réseau

CONTENU

1. Réglementation en vigueur sur les légionelles dans les eaux chaudes sanitaires

- Les textes réglementaires et le code de la santé publique

2. Risques, conséquences et gestion de la présence de légionelles

- La présence de légionelles et les conséquences sur la santé
- Les biofilms : définition, rôle dans la difficulté, l'éradication des légionelles
- Interférence de la flore associée : *Pseudomonas aeruginosa*
- Utilisation optimale des biocides
- Eco-gestion du rejet de l'eau chaude et des biocides dans l'environnement

3. Mise en place et exploitation du carnet sanitaire

- Définition du carnet sanitaire et la législation en vigueur
- Définition de la partie Structurale et l'exploitation du carnet
- Pilotage de la qualité de l'eau
- Traçabilité des interventions sur les réseaux d'eau froide et d'eau
- Suivi des autocontrôles analytiques chauds sanitaires

€ Tarifs publics et financements OPCO / Pôle Emploi

- coût inter sur demande de devis
- coût intra sur demande de devis

Tarifs nets exonérés de T VA (exonération de T VA justifiée par l'article 261-4-4 du Code général des impôts)